



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 1

Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

DATE DE LA CONVOCATION

13 octobre 2023

DATE D’AFFICHAGE

13 octobre 2023

N°032_2023

**Objet : Emplacement
antenne mobile.**

Le délai de recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de
Nîmes contre la présente
délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Alexandre HAYEK, Sandrine PEREIRA, Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD et Éric LEVANTIS.

Excusés et ayant donné pouvoir : Maryvonne ROSELLO a donné procuration à Éric LEVANTIS et Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI.

Absents excusés : Béatrice GRELET.

Absents : -

Secrétaire de séance : Lou LOMBARD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit déplacer l’antenne de téléphonie mobile qui se trouve actuellement sur un terrain privé à la demande du propriétaire. Il souhaite donc que l’emplacement se situe sur le domaine public, il a été choisi en réunion avec l’opérateur l’implantation d’un pylône de téléphonie mobile 4G, RD 973, Les Savels, sur la parcelle B 443, d’une surface de 314m².

Le site est peu visible de la voie publique afin de limiter l’impact visuel de cette construction.

Ce terrain ne présentant pas d’intérêt particulier, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le terrain à l’opération téléphonique relevant d’un loyer mensuel à fixer ultérieurement.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l’autorisation d’implanter l’antenne mobile à l’endroit désigné ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal :

- **APPROUVE l’implantation d’un pylône de téléphonie mobile 4G, RD973, Les Savels, parcelle B 443 d’une surface de 314m².**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l’exécution de cette délibération.**

Secrétaire de Séance
Lou LOMBARD



Fait à La Bastidonne,
Le 07 novembre 2023,

PARTAGE Michel, Maire